

COMMUNE : 71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt et un le 04 Février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MONNOT, Maire.

Excusée Mme DE MURARD Anne ayant donné pouvoir à Roland CORTES.

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Choix du sas d'entrée de la Mairie et de l'Entreprise réalisatrice

Monsieur Le Maire présente 3 devis concernant un projet de SAS financé par l'Agence Postale à hauteur de 10 000€

- La première : Entreprise LITAUDON 12 020.00 HT (rectangulaire)
- La deuxième : BOURGOGNE MIROITERIE 11 784.00 HT (pentagonale)
- 11 504.00 HT (rectangulaire)
- La troisième : BAIE DE SOLEIL 13 323.60 HT (rectangulaire)

Le Maire en a profité pour demandé à ces mêmes prestataires un devis pour une porte pour le gîte Saint Pancrace

- Entreprise LITAUDON pour un montant de 1775 HT
- BOURGOGNE MIROITERIE pour un montant de 1762 HT
- BAIE DE SOLEIL pour un montant de 3176 HT

Le Conseil après concertation décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BOURGOGNE MIROITERIE. Par contre le choix entre rectangulaire et pentagonale résultera de l'entretien avec l'architecte des bâtiments de France.

Logement Communal

Mr SICARD Georges étant parti du logement le 28 décembre celui-ci est en cours de restauration. Merci à Mrs CORTES, CHAMBARD, SAULNIER, MONNOT, PILIEUX pour leur précieuse aide.

Il s'avère que nous avons une demande pour le 1^{er} Mai pour un loyer de 550€. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'acceptation du dossier.

Problématique des priorités des routes communales par rapport à la RD6

Le Maire précise que les panneaux de circulation sont arrivés. Il ne reste plus qu'à prendre un arrêté pour préciser les modalités du code de la route afin de modifier la circulation dans le village et installer ceux-ci aux entrées de Bresse et de Colombier.

Avancement et point sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Suite à la dernière réunion du PLUI, le Maire informe qu'il sera très difficile d'obtenir des terrains constructibles dans les communes faisant parties de l'intercommunalité.

Aliénation du chemin de Colombier Le Haut

Mr BILLAUD D'ANSCOINE avait proposé d'acheter une partie de la voie communale sise devant ses deux maisons (Rue Saint Vincent) à hauteur de 2000€, proposition adoptée lors d'une réunion avec le précédent Conseil Municipal.

Dans un premier temps, une nouvelle réunion se tiendra en Mairie avec les principaux intéressés sachant que pour la réalisation du projet, il y a lieu de nommer un commissaire enquêteur qui tiendra deux permanences en Mairie. L'ensemble des frais supplémentaires générés pour cette réalisation (commissaire enquêteur, géomètre pour frais de bornage) seront intégralement pris en charge par l'acquéreur.

Questions diverses

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Mr et Mme DELAVAL concernant l'arrêt du projet éolien.

La séance est levée à 23.00